

Immatriculation d'une SARL ou EURL

Documents à fournir

Pour le (s) gérant (s) :

Nationalité française : deux photocopies recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport,

Deux déclarations sur l'honneur de non-condamnation (formulaires joints),

Nationalité étrangère CEE : deux photocopies recto-verso de carte d'identité étrangère ou du passeport étranger (en cours de validité),

Nationalité étrangère hors CEE : deux photocopies recto-verso du titre de séjour (en cours de validité) à l'adresse du domicile personnel,

Attestation de suivi de stage de préparation à l'installation ou justificatif d'une dispense de stage au nom du gérant,

Si gérant majoritaire : photocopie de la carte vitale,

Pour les mandataires : pouvoir du dirigeant.

Actes de Constitution :

Deux exemplaires originaux et une photocopie des statuts signés par les associés,

Deux exemplaires originaux et une photocopie du procès-verbal de la décision des associés de nomination du ou des gérants, signés,

Si apports en numéraire dans le capital social : photocopie de l'attestation bancaire concernant le dépôt de ce capital,

Si apports en nature supérieurs à 50 % : Deux exemplaires originaux du rapport du Commissaire aux Apports,

Journal d'annonces légales publiant l'avis de constitution de la société ou l'attestation de parution délivrée par le journal publicateur avec copie de l'annonce.

- **Activité réglementée** : contacter le CFE pour connaître le document à fournir.
- **Activité soumise à condition de qualification professionnelle** au sens de la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 : voir circulaire jointe.
- **Demande de l'aide à la création et à la reprise d'une entreprise (ACCRE)** : contacter le CFE afin d'obtenir un dossier.

Pour le siège social (selon le cas) :

Création de fonds :

* **Si domicile personnel du gérant** : deux photocopies d'un justificatif de l'adresse personnelle + deux attestations de domiciliation signées,

* **Si local** : deux photocopies du bail commercial ou contrat de location daté et signé,

Location gérance :

Deux photocopies du contrat de location gérance enregistré au Centre des Impôts (si durée du contrat limitée),

Journal d'annonces légales ayant publié la mise en location gérance du fonds ou attestation de parution.

Achat de fonds :

Deux photocopies de l'acte **définitif** de l'achat du fonds daté et signé,

Journal d'annonces légales publiant l'annonce de la vente du fonds ou attestation de parution,

Deux photocopies du justificatif de la modification ou de la radiation du vendeur (facultatif).

Imprimés à utiliser : imprimé cerfa M0 (+ imprimé TNS pour le gérant majoritaire).

FRAIS

Chambre de Métiers et de l'Artisanat : Euros
(Règlement à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat)

Greffe du Tribunal de Commerce : Euros
(Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce)

**Dépôt du dossier au
CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES à Cergy
Du lundi au vendredi (sans rendez-vous)
De 9 h à 15 h 00**

OU

Sur notre site de VILLIERS LE BEL sur rendez-vous au 01 39 33 78 01.